

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-12-2015

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Décembre 2015.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultat, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers intermédiaires d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Décembre 2015, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention que :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 93,171% de l'actif total au 31 Décembre 2015 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 6,821 % de l'actif total au 31 Décembre 2015. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », représentent 19,355% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 28 Janvier 2016

**Le commissaire aux comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**

Chiheb GHANMI

BILAN
Arrêté au 31 DECEMBRE 2015
(unité : en Dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		974 386,676	2 769 978,083
Obligations et valeurs assimilées		19 970 890,885	26 412 761,802
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		0,000	1 660 179,880
Disponibilités		1 533 385,025	214 879,469
AC3- Créances d'exploitation			
Autres débiteurs		1 851,966	2,711
TOTAL ACTIF		22 480 514,552	31 057 801,945
PASSIF			
PA1 Opérateurs créditeurs	3.5	36 448,332	49 513,056
PA2 Autres créditeurs divers	3.5	12 360,893	14 474,695
TOTAL PASSIF		48 809,225	63 987,751
ACTIF NET		22 431 705,327	30 993 814,194
CP1 Capital	3.7	21 591 732,483	29 850 345,938
CP2- Sommes distribuables	3.8		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		42,571	195,799
Sommes distribuables de la période		839 930,273	1 143 272,457
ACTIF NET		22 431 705,327	30 993 814,194
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 480 514,552	31 057 801,945

ETAT DE RESULTAT

du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015

(unité : en Dinars)

	Notes	Du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/10/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2				
Dividendes		0,000	43 399,623	0,000	78 783,247
Revenus des obligations et valeurs assimilées		246 798,480	1 112 957,971	322 640,054	1 401 623,911
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	12 202,757	79 125,477	34 652,732	168 550,610
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		259 001,237	1 235 483,071	357 292,786	1 648 957,768
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-33 788,748	-150 764,741	-46 853,923	-202 935,362
REVENU NET DES PLACEMENTS		225 212,489	1 084 718,330	310 438,863	1 446 022,406
PR3- Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-10 543,160	-43 553,713	-12 781,595	-57 533,080
RESULTAT D'EXPLOITATION		214 669,329	1 041 164,617	297 657,268	1 388 489,326
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-160 257,346	-201 234,344	-169 409,506	-245 216,869
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		54 411,983	839 930,273	128 247,762	1 143 272,457
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		160 257,346	201 234,344	169 409,506	245 216,869
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		3 249,435	22 677,375	33 930,773	23 475,404
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 325,173	-13 124,311	0,162	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		220 243,937	1 050 717,681	331 588,203	1 411 964,730

VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015
(unité : en Dinars)

	Du01/10/2015 Au31/12/2015	Du01/01/2015 Au31/12/2015	Du01/10/2014 Au31/12/2014	Du01/01/2014 Au31/12/2014
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation				
Résultat d'exploitation	214 669,329	1 041 164,617	297 657,268	1 388 489,326
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 249,435	22 677,375	33 930,773	23 475,404
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 325,173	-13 124,311	0,162	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000
AN2- Distributions de dividendes	0,000	-967 971,225	0,000	-1 379 829,444
AN3- Transactions sur le capital				
Souscriptions				
- Capital	4 487 377,104	25 157 287,295	8 591 820,465	37 109 540,925
- Régularisation des sommes non distribuables	857,533	5 416,117	-823,740	15 454,789
- Régularisation des sommes distribuables	159 018,820	795 490,799	276 917,845	1 416 752,936
Rachats				
- Capital	-9 203 883,136	-33 422 871,335	-13 341 112,020	-51 829 190,175
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 589,908	-7 998,596	-442,114	-19 930,680
- Régularisation des sommes distribuables	-319 285,466	-1 172 179,603	-446 358,538	-1 962 873,023
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 657 261,116	-8 562 108,867	-4 588 409,899	-15 238 109,942
AN4- Actif net				
En début de période	27 088 966,443	30 993 814,194	35 582 224,093	46 231 924,136
En fin de période	22 431 705,327	22 431 705,327	30 993 814,194	30 993 814,194
AN5- Nombre d'actions				
En début de période	260 798	295 990	343 113	442 040
En fin de période	214 030	214 030	295 990	295 990
VALEUR LIQUIDATIVE	104,806	104,806	104,712	104,712
AN6- Taux de rendement annualisé	3,61%	3,78%	3,90%	3,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 Décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 20 945 277,561 dinars contre 29 182 739,885 dinars au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	300	300 000,000	444 835,500	1,983
SICAV ENTREPRISE	5 042	517 868,161	529 551,176	2,361
Total	5 342	817 868,161	974 386,676	4,344

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	410	419 635,000	432 214,091	1,927
BTA 5.5% MARS 2019	590	613 600,000	631 313,443	2,814
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	445 163,033	1,985
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	642 744,450	2,865
Total	2 000	2 105 920,000	2 151 435,017	9,591

Obligations de sociétés

<i>Obligations de sociétés</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	299 900,000	303 224,000	1,352
AB SUB 2009/B TV	5 000	299 900,000	303 320,000	1,352
AIL 2012 -1 TF 6 5 ANS	15 000	600 000,000	618 180,000	2,756
AMEN BANK 2006 TV	5 000	100 000,000	104 252,000	0,465
AMEN BANK SUB 2010 TV	20 000	1 333 000,000	1 353 096,000	6,032
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	544 000,000	561 760,000	2,504
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	933 300,000	960 500,000	4,282
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	600 000,000	612 208,000	2,729
ATTIJARI LEASING 2011 6 130117	3 000	120 000,000	125 570,400	0,560
BNA SUB 2009	20 000	1 199 600,000	1 237 696,000	5,518
BTE 2009 5.25%	10 000	400 000,000	404 960,000	1,805
BTE 2010 Cat A TV	7 000	350 000,000	354 429,600	1,580
BTE 2011 09022032 6.25	10 000	850 000,000	887 960,000	3,959
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2 500	200 000,000	208 658,000	0,930
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	35 000	2 000 075,000	2 012 731,000	8,973
CHO 2009 TMM+1	6 000	300 000,000	301 627,200	1,345
CIL2012/1 400MD 30032017 5ANS	4 000	160 000,000	165 811,200	0,739

HL 2014-1 A TF 7.65	5 000	400 000,000	404 212,000	1,802
HL2012/1 28092017 1MD 6.75 5	10 000	400 000,000	405 608,000	1,808
HL2012/1 6.75 250 MD 28092017	2 500	100 000,000	101 402,000	0,452
HL2013/1 TF	10 000	600 000,000	620 720,000	2,767
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	20 000,000	20 298,400	0,090
MEUBLATEX IND2010 26042017	3 000	120 000,000	123 540,000	0,551
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10 000	666 500,000	688 428,000	3,069
STB SUB 2011A 6.1 270119	5 000	285 710,000	298 658,000	1,331
SUB AMEN BANK 2012	10 000	700 000,000	709 824,000	3,164
SUB AMEN BANK 2012	22 223	1 555 610,000	1 577 441,875	7,032
SUB TL 2013-2 B	4 000	400 000,000	421 987,200	1,881
TL 2011-3 5.85 29012017	10 000	400 000,000	417 280,000	1,860
TL 2012-1 A TF 6.5 29052017	10 000	400 000,000	411 672,000	1,835
UIB 2009/1	5 000	299 911,462	305 966,993	1,364
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10 000	571 300,000	596 124,000	2,658
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3 300	198 000,000	200 310,000	0,893
Total	296 523	17 406 806,462	17 819 455,868	79,439

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Octobre 2015 au 31 Décembre 2015 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values
Titres des OPCVM		407 775,686	410 100,859	2 325,173
VENTE TITRE 3779 SANADETT SICAV	21/12/2015	407 775,686	410 100,859	2 325,173
Obligations des sociétés		1 740 975,000	1 740 975,000	0,000
REMBOURSEMENT. 3300 UNIFACTOR 2013 TMM+2	14/10/2015	66 000,000	66 000,000	0,000
REMBOURSEMENT. 5000 HL 2014-1 A TF 7.65	30/10/2015	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT. 20000 CIL2010/2 TF 2MD 03112015	03/11/2015	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT.35000 BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	16/11/2015	499 975,000	499 975,000	0,000
REMBOURSEMENT.10000 TL2010-2 1MD 17112015 5..375	17/11/2015	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT.6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2015	75 000,000	75 000,000	0,000
REMBOURSEMENT.20000 HL2010-2 2MD 26112015 5.45	26/11/2015	400 000,000	400 000,000	0,000
TOTAL		2 148 750,686	2 151 075,859	2 325,173

3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 246 798,480 dinars pour la période du 1er Octobre 2015 au 31 Décembre 2015 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titre	du 01/10/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/10/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Dividendes				
- Titres OPCVM	0,000	43 399,623	0,000	78 783,247
Revenus des obligations				
- Intérêts	221 794,457	1 017 364,928	297636,054	1 284 120,193
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier				
- Intérêts	25 004,023	95 593,043	25004,000	117 503,718
TOTAL	246 798,480	1 156 357,594	322 640,054	1 480 407,158

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2015 à 1 533 385,025 dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	1 524 009,238	6,794
Intérêts courus sur compte bancaire	9 375,787	0,042
Placements à terme	0,000	0,000
Intérêts courus sur placements à terme	0,000	0,000
Total des disponibilités	1 533 385,025	6,836

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant la période du 01/10/2015 au 31/12/2015, s'élèvent à 12 202,757 dinars et se détaillent comme suit:

Revenus des placements monétaires	du 01/10/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/10/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du compte de dépôt	9 206,502	24 543,884	9 559,126	36 066,335
Revenus des Billets de Trésorerie	0,000	23 621,396	17 714,453	110 985,012
Revenus des Certificats de Dépôt	2 996,255	30 960,197	7 379,153	7 379,153
Revenus des BTC	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Placements à terme	0,000	0,000	0,000	14 120,110
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	12 202,757	79 125,477	34 652,732	168 550,610

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2015 à 48 809,225 dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Opérateurs Crédeurs	36 448,332	49 513,056
Gestionnaire	32 906,088	45 961,534
Dépositaire	3 542,244	3 551,522
Autres Crédeurs Divers	12 360,893	14 474,695
Commissaire aux comptes	8 960,516	9 083,970
Etat Impôts et Taxes	164,065	228,985
Conseil du Marché Financier	1 930,890	2 723,853
Publications diverses	0,000	2 326,132
Compte de régularisation (dividende à payer)	1 305,422	111,755
TOTAL	48 809,225	63 987,751

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/10/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/10/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Charges de gestion des placements	33 788,748	150 764,741	46 853,923	202 935,362
Commission de gestion	32 906,088	147 234,019	45 961,534	199 394,908
Commission de dépôt	882,66	3530,722	892,389	3 540,454
Autres Charges	10 543,160	43 553,713	12 781,595	57 533,080
Honoraires du commissaire aux comptes	4 295,192	11 076,546	2 317,112	9 192,890
Redevances CMF sur les OPCVM	6 196,904	27 727,207	8 655,520	37 550,206
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	519,424	2 517,718	916,118	3 543,401
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	-468,360	2 166,136	887,984	7 137,386
Frais Bancaires	0,000	66,106	4,861	44,341
Autres Charges	0,000	0,000	0,000	64,856
TOTAL	44 331,908	194 318,454	59 635,518	260 468,442

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital pour la période du 1er Octobre au 31 Décembre 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2015	
Montant	26 303 396,282
Nombre de titres	260 798
Nombre d'actionnaires	620
Souscriptions réalisées	
	4 488 234,637
Montant	4 487 377,104
Régularisation des sommes non distribuables	857,533
Nombre de titres émis	44 496
Nombre d'actionnaires nouveaux	34

Rachats effectués	
	-9 205 473,044
Montant	-9 203 883,136
Régularisation des sommes non distribuables	-1 589,908
Nombre de titres rachetés	-91 264
Nombre d'actionnaires sortants	-27
Capital au 31/12/2015	
	21 591 732,483
Montant	21 586 890,250
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	2 325,173
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	3 249,435
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	-732,375
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	214 030
Nombre d'actionnaires	627

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Résultats distribuables de la période	1 041 164,617	1 388 489,326
Régularisations de la période	-201 234,344	-245 216,869
Sommes distribuables de la période	839 930,273	1 143 272,457
Sommes distribuables des exercices antérieurs	42,571	195,799
Sommes distribuables	839 972,844	1 143 468,256

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire :

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 4ème trimestre 2015 sont de 4 295,192 dinars TTC.

4.4. Redevance CMF sur les OPCVM :

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance est acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.